Image not found or type unknown

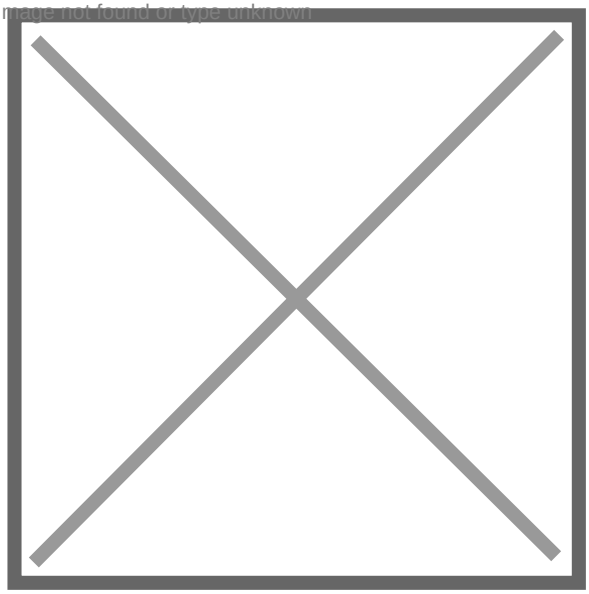

Est-on obligé de mettre le nom du pere quand il ne veut pas de l'

Par **cadyce**, le **17/07/2008** à **15:47**

bonjour mon compagnon et moi vivions en concubinage nous avons un enfant ensemble aujourd'hui je suis enceinte mais il ne veut pas de cet enfant suis-je obligé de déclarer le nom du père?il ne veut pas le reconnaitre
merci

Par **Tisuisse**, le **17/07/2008** à **18:30**

Lors de l'accouchement, demandez à faire votre déclaration de naissance de votre enfant à la clinique et vous pourez alors dire qui est le père de l'enfant. Si votre concubin s'y oppose ensuite, il devra prouver, par voie judiciaire, qu'il n'est pas le père (test ADN) s'il veut échapper à ses obligations. Sil obtient gain de cause, il ne pourra pas, en contre-partie, bénéficier du droit de visite et d'hébergement pour son enfant.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés